

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
Délibération : 20

Date de la convocation :

30/08/2024

Date d'affichage :

09/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Nathalie MAEGHT

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Antoine TUSO – Didier VANDAELE - Nathalie MAEGHT - Sophie WAROT – Monique VALENTIN

Absents : Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Laurent DENIS) – Sabrina LOOTVOET (pouvoir à Didier VANDAELE) - Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) – Patrick POTEL (pouvoir à Barbara BODART) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)

2024/32

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE BLEUE-MAISON RD 207

En application des dispositions de l'article L2122-21 du CGCT « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif de représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier de souscrire les marchés ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé le 26 juin 2024, dans le cadre de travaux de voirie concernant l'aménagement de sécurité de la rue de Bleue-Maison RD 207. La date limite de réception des offres a été fixée au 12 juillet 2024.

Monsieur le Maire, suite à l'ouverture des plis du 13 juillet 2024 et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 27 juillet 2024, au vu des résultats de l'analyse, propose d'attribuer le marché à l'entreprise LEROY TP.

Le montant total du marché de travaux s'élève à 736 264.00€ HT, soit 883 516.80€ TTC.

Conformément au choix de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour l'attribution du marché à l'entreprise retenue susmentionnée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché de travaux de voirie.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

La secrétaire de séance,

Nathalie MAEGHT



Le Maire,
LD
Laurent DENIS

